

Conseil Municipal du 1^{er} février 2017

Présents :

Jean-Louis POLETTI – Sylvie GUISET - Antonio DIONISIO – Bruno DEGENETAIS – Claire D'AGOSTINO– Bruno GIRARD – Philippe MARCE – Jocelyne MOULIN -Jean-Yves DE MONTGOLFIER-

Absents : – David CHAUMEIL -Valérie BRESSAND- Catherine MOLARD- - Frédéric SEGUIN

Procurations : Frédéric SEGUIN donne procuration à Jean-Louis POLETTI

Secrétaire de séance : Bruno DEGENETAIS

Séance ouverte à : 20 h00

- Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 07/12/2016

Ordre du jour :

SIEL – extension du réseau électrique –rue de la Faverge

SAUR – extension du réseau d'eau –rue de la Faverge

Lors de la réunion du mois de décembre 2016, le conseil municipal a donné son accord pour l'achat d'un terrain issu d'une division qui deviendra l'accès piéton au futur lotissement de la Faverge.

Lors de de cette division foncière, une nouvelle parcelle à bâtir a été créée et doit être reliée aux différents réseaux (énergie, télécom et eau).

Deux devis ont été réalisés, le premier par le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de La Loire) et le second par la SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural).

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les devis :

- du SIEL pour l'extension des réseaux secs énergie et télécom pour un montant prévisionnel de 6 650€ HT
- De la SAUR pour l'extension du Réseau d'eau pour un montant de 3 440.11€ HT.

Afin de financer ces travaux, une convention **PUP*** (projet urbain partenarial) sera prochainement signée entre le futur acquéreur et la commune.

*le **PUP** est un mécanisme de contractualisation préalable du financement de la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par une opération de construction ou d'aménagement.

SIEL – extension du réseau électrique - impasse de la croix Rouge

Suite à une division foncière impasse de la croix Rouge une nouvelle parcelle a été créée. Le réseau existant n'étant pas aux normes, il doit faire l'objet de travaux et d'une extension.

Le devis estimatif de 3 220 € proposé par le SIEL est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Centre de loisirs des 4 communes- retrait de la commune

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2006, la commune de St Michel sur Rhône a ouvert un centre de Loisirs avec les communes de Chuyer, La chapelle Villars et Vérin. Tout d'abord, en partenariat avec « l'eau qui bruit », ensuite en délégation avec la SPL (société publique Locale) du Pilat Rhodanien.

Le centre de loisirs des 4 communes intervenait lors des vacances de février, pâques, été et automne. Les communes accueillait à tour de rôle le centre sur leur territoire.

La fréquentation du centre de Loisirs par les enfants de la commune reste faible mais la participation financière de la mairie est importante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote le retrait de de la commune de l'offre de service du centre de loisirs des 4 communes.

Un nouveau centre de loisirs a été créé à Chuyer : « la grotte aux fées ». Les enfants de la commune de St Michel sur Rhône pourront s'inscrire. Une convention de participation financière avec la Mairie de Chuyer est en réflexion.

Indemnités agent

Après 20 ans auprès de la commune de St Michel sur Rhône, M. Marion, prend sa retraite le 1^{er} février 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le solde de congés de M. Marion. La somme sera inscrite au budget primitif 2017 de la commune.

Divers

-Présentation du RPQS (rapport sur la qualité sur l'eau) de la communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR)

-Présentation du rapport d'activité du PLH (Plan Local de l'Habitat) de la communauté de Communes du Pilat rhodanien (Point remis au prochain CM)

-Présentation du rapport la commission environnement – déchets de la de la communauté de Communes du Pilat rhodanien

-Présentation des autres commissions de la communauté de Communes du Pilat rhodanien

-Départ en retraite d'un agent

Agenda

Préparation - spectacle de l'harmonie de Chavanay le 11 février 2017

Le prochain Conseil municipal est fixé au mercredi 8 mars 2017 à 20h

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h45